

A la motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Borden propose comme amendement :
 "Que cette chambre est parfaitement convaincue que le Canada et la mère-patrie retireraient de grands avantages de l'établissement d'un service de steamers rapides entre les deux pays, et qu'elle regrette que des mesures efficaces n'aient pas été prises à cet effet par l'administration actuelle.

Amendement perdu sur un vote de 20 contre 58. Majorité, 38.

LA DEPENSE JUSQU'A 1904

No. 87.—21 octobre 1903. Voir Procès-Verbaux, page 1160.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Bell propose comme amendement que... cette chambre est d'avis que les dépenses pour l'année 1903 et les dépenses projetées pour l'année 1904 sont excessives et extravagantes et qu'elle voit avec alarme le gouvernement augmenter sans cesse les dépenses sans pouvoir en arriver à réduire la dette publique tout en maintenant un taux élevé de taxation et ajouter au compte du capital et aux obligations du pays des sommes énormes dont le pays ne peut retirer de profits équivalents.

Amendement perdu sur une division de 30 contre 68. Majorité ministérielle, 38.

Voici le préambule de l'amendement :

"Que la dépense totale pendant chaque année fiscale de 1891 à 1902, inclusivement, a été comme suit :

1891.	...	\$40,793,208
1892.	...	42,272,136
1893.	...	40,853,723

1894.	...	43,008,834
1895.	...	42,872,338
1896.	...	41,702,383
1897.	...	42,972,756
1898.	...	45,334,281
1899.	...	51,542,635
1900.	...	52,717,467
1901.	...	57,082,806
1902.	...	63,970,000

Que le ministre des Finances fasse que la dépense pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903, sera \$61,650,000.

Que le budget ordinaire et les gets supplémentaires votés pour l'année expirée le 30 juin 1903, se élevés à \$64,452,903.17.

Que d'après cette estimation ministre des Finances, la dépense annuelle, tant sur le revenu consolidé que sur le compte du capital, a augmenté entre 1897 et 1903 d'une somme de \$18,677,244, ou en se basant sur les budgets votés, d'une somme \$21,480,147.

Qu'au cours de la période ci-dessus mentionnée, les revenus du pays ont été exceptionnellement considérables et que, cependant, la dette publique n'a pas été maintenue au point où elle était en 1897, mais qu'à la clôture de l'exercice expiré le 30 juin 1902, elle accusait une augmentation de \$13,331,651.85.

Que les sommes votées pendant la présente session du Parlement s'élevaient à \$73,863,171.20, dont \$68,472,203.03 pour l'année courante.

Qu'en sus des sommes ainsi votées les dépenses publiques ont été augmentées de montants considérables dont le paiement à même le fonds consolidé a été autorisé par statut. Au nombre de ces augmentations se trouvent les subventions de chemins de fer s'élevant au chiffre de plus de 13 millions de piastres.